

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

DECISION DU PRESIDENT N° DDP-2023-38

En application de l'article R123-21
du Code de l'Action Sociale et des Familles

CONVENTION PARTENARIAT
MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS

Le Président du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°1.4 du 29 septembre 2022 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au
Président et à la Vice-Présidente,

Considérant la disponibilité de logements dans les résidences Ma Joie et La Calamine,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

De conclure avec l'APEI D CHAMBERY une convention de partenariat pour mettre à disposition de personnes en situation de handicap vieillissantes des logements au sein des résidences Ma Joie et La Calamine. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

ARTICLE 2° :

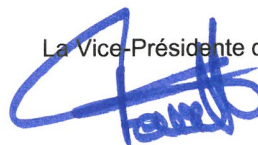
La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr
Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 3 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le **30 JUIN 2023**

La Vice-Présidente du CCAS



Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DDP-2023-38 APEI CONVENTION PARTENARIAT MISE A DISPOSITION LOGEMENT RESIDENCES AUTONOMIE

Date de transmission de l'acte : 03/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/07/2023

Numéro de l'acte : 23_00296 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20230630-23_00296-CC

Date de décision : 30/06/2023

Acte transmis par : Claudia DI CICCIO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.1. Contrats de partenariat